



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

parcs nationaux

Question écrite n° 42729

Texte de la question

M. Didier Robert interroge M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, sur le premier contrat d'objectif signé avec l'établissement public Parcs nationaux de France. Il souhaiterait notamment connaître les mesures envisagées pour permettre une meilleure visibilité des parcs nationaux français à l'étranger.

Texte de la réponse

Le premier contrat d'objectif entre l'État et Parcs nationaux de France (PNF) a été signé le 11 février 2009 et définit, pour trois ans, l'approche stratégique retenue pour permettre à cette nouvelle plate-forme de créer du lien entre les établissements publics des parcs nationaux. La mise en place d'une stratégie de communication et de rayonnement des parcs nationaux français aux échelles européenne et internationale constitue, à ce titre, une priorité. Si les parcs nationaux sont des éléments majeurs du patrimoine naturel et culturel français, reconnus et répertoriés comme tels dans les instances internationales de la protection de la nature et des sites, la valorisation et l'exportation de leur savoir-faire en matière de préservation des espaces naturels doivent s'intensifier. Ainsi, PNF oeuvrera en faveur d'une représentation accrue des parcs nationaux dans les instances européennes et internationales, à la fois au sein des réseaux d'espaces naturels et de leurs regroupements (Europarcs, Eurosites, UICN) et des organismes scientifiques (fondations et programmes sur la biodiversité et le changement climatique). PNF développera, dans ce cadre, des initiatives et des projets communs, en facilitant par exemple le fonctionnement des jumelages - notamment transfrontaliers - déjà établis, en valorisant les parcs nationaux auprès de l'Unesco en vue de leur inscription au patrimoine mondial et en organisant des rencontres entre parcs nationaux européens et des séminaires scientifiques inter-réseaux. L'amélioration de la visibilité internationale des parcs nationaux suppose, par ailleurs, qu'une nouvelle impulsion soit donnée à la communication commune des parcs nationaux. Un plan d'actions sera donc arrêté, en 2009, par le conseil d'administration de PNF afin d'identifier les principaux chantiers à conduire pour accroître la notoriété des parcs nationaux (coordination et augmentation des contacts avec la presse locale et nationale, révision de la charte graphique, réexamen de la gamme des publications communes et des produits dérivés). Des événements tels que le cinquantenaire de la loi de 1960 et la création de nouveaux parcs nationaux offriront à PNF l'opportunité de réaliser des opérations de communication d'envergure nationale (ouvrages, expositions, rencontres 2010 des parcs nationaux, manifestations et salons) permettant de conforter l'image de ces territoires d'exception que sont les parcs nationaux. Outre le renforcement de la reconnaissance nationale, européenne et internationale des parcs nationaux, le développement par PNF du travail en réseau a aussi vocation à renforcer leur culture commune et à contribuer à la qualité de leur gestion. Aussi, PNF sera une force d'appui aux établissements publics de parcs nationaux, notamment aux fins de réforme et d'élaboration de leur charte, de connaissance de leur patrimoine et d'accompagnement à la création et la mise en place des nouveaux parcs nationaux. L'instauration de services communs tels que la construction d'une agence comptable commune, la sécurisation du réseau informatique, la création d'un observatoire des ressources humaines et la gestion commune de la paye, ainsi que la formalisation de schémas de gestion comptable et financier, formeront également des axes

importants et attendus de mutualisation. Ce premier contrat d'objectifs marque donc le renforcement du rôle fédérateur de Parcs nationaux de France au travers d'un projet ambitieux partagé par l'ensemble des parcs nationaux et auquel l'État contribuera à hauteur de 12,8 MEUR sur trois ans.

Données clés

Auteur : [M. Didier Robert](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42729

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 24 février 2009, page 1693

Réponse publiée le : 19 mai 2009, page 4859